

Tour Victoria – Modalités d'accès

1. La clé ne peut être confiée qu'à des personnes responsables âgées de plus de 18 ans. (Il pourra être demandé de fournir un justificatif prouvant l'âge.)
2. La clé est prêtée pour une durée maximale de **30 minutes**.
3. L'accès n'est pas autorisé à plus de 8 personnes à la fois.
4. Lorsque vous êtes dans le bâtiment, la porte du bas **ne doit pas être verrouillée**. (Pour permettre un accès rapide des pompiers et des services de secours si nécessaire.)
5. Ne passez pas la clé à des personnes qui entrent dans la tour lorsque vous êtes dans celle-ci.
6. Aucune des fenêtres ne doit être ouverte sous aucun prétexte.
7. Les lumières doivent être éteintes lors de votre départ et la porte verrouillée.
8. Tout dommage à l'égard du bâtiment ou toute blessure doivent être notifiés lorsque vous rapportez la clé.
9. Il est interdit de fumer, de manger ou de boire à l'intérieur du bâtiment.
10. Personne ne doit, en aucun cas, essayer d'accéder à l'étage immédiatement au dessus du balcon.
11. En cas d'urgence, il est possible de contacter la Brigade des pompiers en utilisant le téléphone situé en bas des escaliers, qui ne doit être utilisé pour aucune autre raison.
12. La clé doit être rapportée, avec signature d'un registre de retour, au Musée de Guernesey, **au moins 15 minutes avant l'horaire de fermeture de celui-ci**.
13. Merci de signer le registre pour attester que vous avez lu et pris connaissance de ses conditions.

Note

Le Département Culture et Loisirs se réserve le droit de refuser l'admission à la Tour et demanderait recouvrement des frais qui pourraient s'ensuivre de tout dommage causé aux locaux.

Vous pouvez bénéficier, sur demande, de guides accrédités, qui sont couverts par une assurance responsabilité civile publique relative à leur activité (moyennant une somme d'un faible montant).